



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Danièle Tremblay,
secrétaire-trésorière adjointe, de la susdite municipalité

QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance régulière du 8 janvier 2018 à 20 h à l'édifice municipal, situé au 2335 route du Fleuve, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 2824 route du Fleuve, sur le lot 5 439 369 du cadastre du Québec.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro DM70-2017 consiste à:

- **Autoriser une marge de recul latérale gauche de 1,0 mètre, au lieu de 2,0 mètres, tel que prescrit par les normes spécifiques de la zone A-23, à l'intérieur de la grille des spécifications du règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements.**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit à la secrétaire de la municipalité avant la tenue de la séance du conseil ou en se présentant à cette dernière pour faire valoir ses objections verbalement.

DONNÉ aux Éboulements ce 22^e jour de décembre 2017.

DANIÈLE TREMBLAY
Secrétaire-trésorière adjointe